

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de Seine-et-Marne
COMMUNE DE LA HAUTE MAISON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Acte rendu exécutoire
Après transmission
A la S/Préfecture : 07 octobre 2022
Le Maire : A. ANCELIN**

Compte rendu de la séance du vendredi 07 octobre 2022

Nombre de membres du C.M. : 10
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents :9

Date de la Convocation : 03/10/2022
Date d'Affichage :03/10/2022
Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-deux et le sept octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Albane ANCELIN, Maire.

Etaient présents : Madame Albane ANCELIN, Monsieur Thierry POULINET, Madame Sylvie AFANYAN, Monsieur Franck BARBIER, Monsieur Jean-Luc LE MIGNON, Monsieur Christophe LEBECQUE, Monsieur Alain PICOCHÉ, Madame Emma RODRIGUEZ, Madame Céline PROUTEAU

Absents:

Absents excusés:

Absents représentés: Monsieur Cédric CHOLIN par Madame Albane ANCELIN

secrétaire de séance : Sylvie AFANYAN

Après avoir fait signer la feuille de présence, Madame Le Maire fait lecture du compte rendu du précédent conseil.
Celui ci est approuvé à l'unanimité et signé par les conseillers présents.

Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe

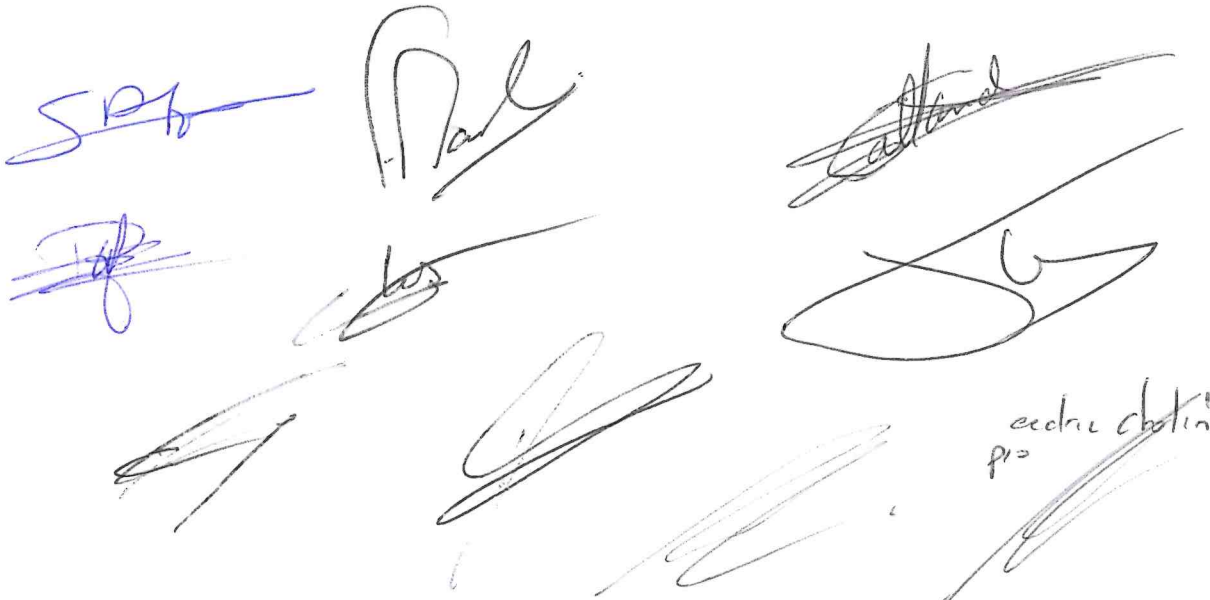
Le Maire précise qu'il faut créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2eme classe pour permettre le recrutement d'une secrétaire de mairie.
Cet agent sera recruté sur la base d'un temps non complet, soit 9h hebdomadaire.
Il confirme au conseil qu'une secrétaire a été retenue sur ce poste, et que son contrat débutera le 18 octobre 2022.
Le conseil donne son accord.
Un arrêté du Maire sera pris en ce sens.
La publicité de création de l'emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de Seine et Marne, et les dépenses correspondantes à la création du poste seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Décision modificative - Budget 2022

Madame Albane ANCELIN, Maire de La Haute Maison, informe le conseil que nous devons effectuer des modifications sur le Budget 2022 concernant les sections de fonctionnement & investissement.

- Comptes 6411-6450 & 6718: pour faire suite à la création d'un poste de secrétaire titulaire, nous devons prévoir un budget sur l'article 012 (Charges de personnel) pour les comptes 6411 Personnel titulaire & 6450 Charges de sécurité sociale car il n'y a aucun de crédits. Le montant global prévu est de 4.000 € qui sera diminué du compte 6718
- Comptes 10226, 165 & 21538 : manque de crédit sur la ligne 10226 suite à une demande de remboursement de taxe d'aménagement par la trésorerie et sur la ligne 165 suite à remboursement de caution. Le compte 21538 sera diminué du montant correspondant

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes sur le Budget 2022 :



Handwritten signatures of council members, including the Mayor's signature (Albane Ancelin) and several other members. One signature is accompanied by the text "ecrite chotin" and "pr=".

Section	Chapitre budgétaire - Intitulé	Avant Décision Modificative	Après Décision Modificative
Dépenses de fonctionnement	Compte 6411 – Personnel titulaire	0	3 000
	Compte 6450 – Charges de Sécurité sociale	0	1 000
	6718 - Autres charges exceptionnelles	60 966,08	56 966,08
Dépenses d' investissement	10226 – Remboursement taxe d'aménagement Part communale	0	6 500
	165 – Remboursement caution	0	1 000
	21538- Autres réseaux (enfouissement)	200 000	192 500

Copie de la présente délibération sera adressée à :

- La Sous-Préfecture de Meaux
- La Trésorerie

Séance levée à 21H00